

Conditions Générales de Vente (CGV) **STG Mental Health - Stephan Grombach (Situation en Mai 2026)**

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les relations commerciales entre STG Mental Health (ci-après dénommé le „Prestataire“) et ses clients. Les services du Prestataire s'adressent aux entrepreneurs. Aux fins des présentes Conditions Générales de Vente, un „entrepreneur“ est une personne physique ou morale ou une société dotée de la personnalité juridique qui agit dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle indépendante au moment de la conclusion du contrat (§ 14 al. 1 BGB [Code civil allemand]). Les conditions divergentes du client ne sont pas reconnues, sauf si leur validité a été expressément approuvée par écrit. Toutes les commandes et tous les accords doivent être passés par écrit. Les accords verbaux ne sont valables que si l'entrepreneur les confirme par écrit dans un délai de trois jours ouvrables. Les prestations de l'entrepreneur sont effectuées exclusivement conformément aux présentes conditions, à moins que les parties n'aient convenu d'un accord individuel par écrit. L'acceptation inconditionnelle des présentes conditions générales est considérée comme un accord du client, même si celui-ci exclut dans ses conditions la reconnaissance d'autres conditions.

2. Prestations

L'entrepreneur fournit des services dans les domaines de la formation et des conférences axés sur la santé mentale et la prévention du burn-out. La nature, l'étendue, le contenu et le but des services sont définis dans l'offre ou la confirmation de commande respective. Aucun résultat spécifique n'est garanti. L'entrepreneur fournit ses services par l'intermédiaire du propriétaire Stephan Grombach, d'employés et/ou de mandataires. L'entrepreneur est autorisé à proposer ses services à des concurrents du client, sauf accord contraire expressément stipulé par écrit. L'entrepreneur s'engage à verser à toutes les personnes qu'il emploie pour l'exécution des obligations énoncées dans le présent contrat, quel que soit le type de relation contractuelle entre ces personnes et l'entrepreneur, une rémunération au moins égale aux exigences de la loi sur le salaire minimum. Le client est autorisé à vérifier le respect de cette obligation par sondage. Si, néanmoins, des personnes employées par l'entrepreneur dans le cadre de ce contrat réclament au client la responsabilité solidaire en vertu du § 13 MiLoG, l'entrepreneur est tenu de dégager immédiatement le client de telles réclamations, ou, si le client a déjà payé au salarié suite à une telle demande, de rembourser le montant correspondant au client. Dans la mesure où le prestataire confie des activités découlant de cette relation contractuelle à d'autres sous-traitants, il prévoit des dispositions conformes aux conditions susmentionnées dans le contrat avec ce sous-traitant. Si le prestataire ne respecte pas cette obligation, le donneur d'ordre peut exiger du prestataire une compensation financière conformément aux dispositions susmentionnées. En outre, le donneur d'ordre est en droit, dans ce cas, de résilier la relation contractuelle avec le prestataire sans préavis.

3. Distinction avec les prestations médicales

Les services proposés ne constituent pas un traitement médical, psychothérapeutique ou thérapeutique et ne le remplacent pas. La participation aux services se fait sous votre propre responsabilité. Les participants sont eux-mêmes responsables de solliciter une aide médicale ou thérapeutique si nécessaire.

4. Obligations de coopération du donneur d'ordre

Le client s'engage à fournir en temps voulu toutes les informations nécessaires à la réalisation de la prestation. Le succès de l'action dépendra dans une large mesure de la participation active des participants.

5. Honoraires et conditions de paiement

La rémunération dépend de l'offre respective. Les honoraires et les frais liés aux prestations du prestataire sont consignés par écrit dans une confirmation de commande. La confirmation de commande est transmise au client. Un honoraire journalier est convenu par journée entamée pour les prestations convenues du prestataire, qui doivent être réalisées conjointement avec le client ou des tiers. Les frais de déplacement et de séjour seront facturés séparément après accord. Tous les prix s'entendent en EUR, hors TVA légale. Les factures sont payables dans les 14 jours suivant la date de facturation, sans déduction. En cas de retard de paiement, le prestataire est en droit de facturer des intérêts de retard au taux légal. Le maître d'ouvrage ne dispose d'aucun droit de compensation ou de rétention, sauf si la créance opposée est incontestée ou constatée par une décision de justice ayant autorité de chose jugée.

6. Annulation et report de rendez-vous

Les annulations de rendez-vous par le client doivent être effectuées sous forme écrite. Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :
jusqu'à 28 jours calendaires avant la date : gratuit
entre 27 et 15 jours avant la date prévue : 50% des honoraires convenus
de 14 à 7 jours avant la date prévue : 75% des honoraires convenus
moins de 7 jours avant la date prévue : 100% des honoraires

7. Mise en œuvre et échec

L'entrepreneur est habilité à reporter des dates pour des raisons importantes (par exemple, maladie, cas de force majeure). Dans ce cas, une date de remplacement sera convenue. Aucune autre prétention ne sera formulée.

8. Droits d'auteur

Tous les documents fournis au Client dans le cadre des services du Prestataire sont, sauf indication contraire, protégés par le droit d'auteur de STG Mental Health. La reproduction ou la transmission des œuvres susmentionnées n'est pas autorisée sans l'accord préalable du Prestataire, par écrit. Le Client garantit qu'aucune violation du droit d'auteur et/ou d'autres droits n'empêcheront la mise à disposition des œuvres qu'il a fournies pour l'exécution du mandat.

9. Confidentialité

Toutes les informations des clients sont traitées de manière confidentielle et ne seront pas divulguées à des tiers, sauf obligation légale.

10. Protection des données

Le traitement des données personnelles est effectué dans le respect des dispositions du droit applicable en matière de protection des données. De plus amples informations sont disponibles dans la déclaration de confidentialité de l'entrepreneur sur www.stg-mentalhealth.de.

11. Responsabilité

STG Mental Health est responsable en cas d'intention et de négligence grave. Un événement dommageable est considéré comme un événement qui a donné naissance à la responsabilité de dommages et intérêts en principe. Pour négligence simple, STG Mental Health n'est responsable – sauf en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé – que si des obligations contractuelles essentielles (obligations cardinales) sont violées. La responsabilité est limitée au dommage typique du contrat et prévisible, mais au maximum jusqu'à la rémunération du service convenue avec le client. La responsabilité des dommages indirects et imprévisibles, en particulier la perte d'exploitation, le manque à gagner, les économies non réalisées et les dommages immatériels dus à des réclamations de tiers, est exclue en cas de négligence simple, sauf en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Une responsabilité plus étendue est exclue, indépendamment de la nature juridique de la réclamation formulée. Les limitations ou exclusions de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent toutefois pas à une responsabilité légalement obligatoire sans faute. Dans la mesure où la responsabilité est exclue ou limitée conformément aux paragraphes précédents, il en va de même pour la responsabilité personnelle des employés, représentants, organes et agents d'exécution de STG Mental Health.

12. Juridiction compétente et droit applicable

Si le donneur d'ordre est un commerçant au sens du code de commerce, une personne juridique de droit public ou un patrimoine spécial de droit public, notre siège social à Kirchberg an der Murr est le for exclusif pour tous les litiges découlant directement ou indirectement de la relation contractuelle. Il en va de même si l'acheteur est un entrepreneur au sens du § 14 du Code civil allemand. Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique.

13. Dispositions finales

Si des dispositions individuelles de ces CGV sont ou deviennent inefficaces, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.